

Quelle démarche d'audit pour IFRS 9 ?

Matinale EIFR

19 mai 2017



Building a better
working world

Principaux éléments de contexte pour l'auditeur

- ▶ Le chapitre « dépréciation » de la norme IFRS 9 est relativement court, formulé de manière générale et laisse une large place à l'interprétation des utilisateurs.
- ▶ Augmentation importante de la volumétrie des actifs soumis à provisions, avec une volatilité des provisions potentiellement significative.
- ▶ La détermination des montants de pertes de crédit attendues sera dans une large mesure fondée sur l'utilisation de modèles et de paramètres dont la fixation peut modifier sensiblement le montant des provisions calculées.
- ▶ Des zones risquées et difficiles d'accès qui représentent des zones de jugement significatives sur lesquelles doit porter l'effort d'audit.
 - ▶ Audit des modèles
 - ▶ Audit des estimations comptables complexes
- ▶ La mise en œuvre opérationnelle risque de présenter de fortes disparités :
 - ▶ entre les établissements, du fait du recours à de nombreux paramètres et hypothèses propriétaires pour décliner cette méthode en un ou plusieurs modèles opérationnels ;
 - ▶ au sein d'une même banque, en fonction des portefeuilles, un modèle de pertes attendues unique pouvant difficilement s'appliquer à des expositions de nature différente (*corporate, retail, consumer finance*).

Des attentes fortes exprimées par les régulateurs sur la qualité de l'audit des banques

- ▶ Un intérêt marqué de la BCE sur IFRS 9
 - ▶ Lors de ses revues thématiques en 2016-2017 avec les banques au cours desquelles la BCE cherche à comprendre le degré d'implications des auditeurs dans les projets (travaux réalisés, sujets de discussions entre la banque et ses auditeurs) ;
 - ▶ Lors des entretiens annuels avec les commissaires aux comptes des institutions financières
 - ▶ Revue en cours de l'ensemble des modèles prudentiels au niveau européen (TRIM) sur 2017-2019
- ▶ Constats de l'IFIAR dans le cadre des contrôles réalisés sur la qualité de l'audit
 - ▶ Parmi les thèmes faisant l'objet de recommandations, l'IFIAR émet des recommandations sur (i) le provisionnement du risque de crédit et (ii) l'exercice du scepticisme professionnel.
- ▶ Une évolution des livrables d'audit, dès l'exercice 2017, qui nécessite une phase préparatoire importante pour les cabinets :
 - ▶ Rapport sur les comptes consolidés nouveau format
 - ▶ Rapport complémentaire au comité d'audit

Points d'attention incontournables à intégrer dans la démarche d'audit

CNCC : élaboration d'une démarche d'audit qui présente les diligences du commissaires aux comptes sur les pertes de crédit attendues avec un focus sur les modèles.

► L'appréciation des estimations comptables complexes

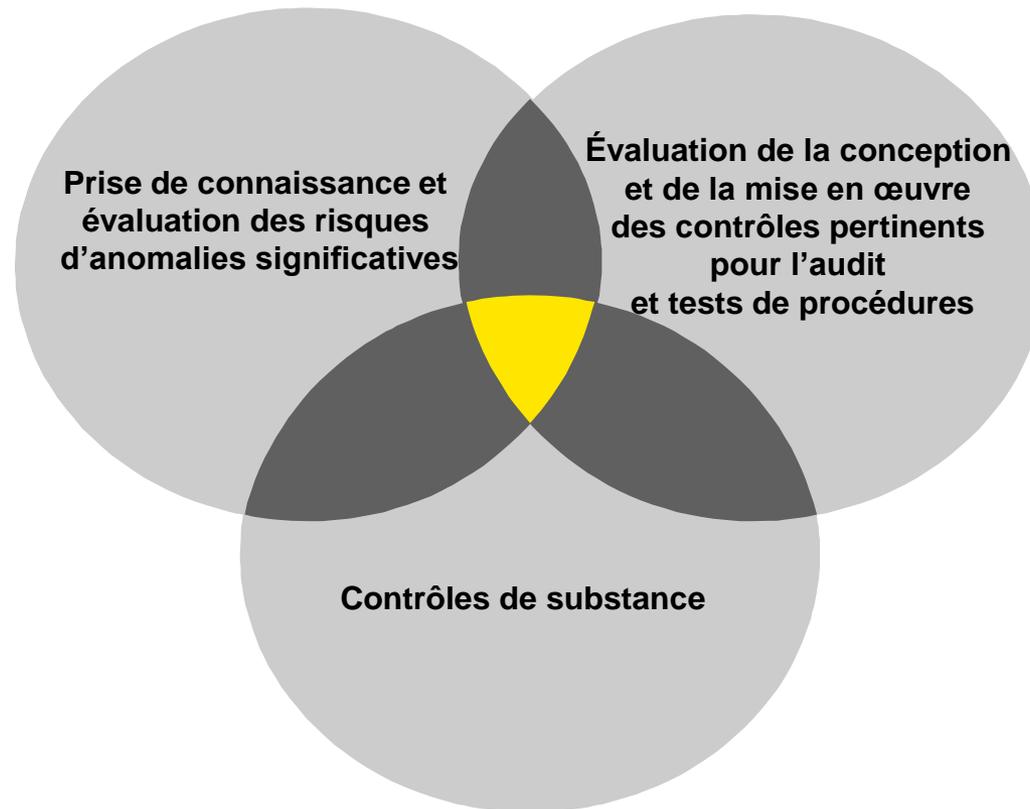
- Des estimations qui reposent sur des hypothèses fortes laissant une place importante au jugement de la direction et qui peuvent entraîner un risque élevé d'anomalies significatives.
- Le provisionnement du risque de crédit sous IFRS 9 intègre des estimations comptables complexes, par exemple les informations prospectives, le multi scenario, les critères de transfert en bucket 2, etc.

► Les risques liés à l'utilisation généralisée de modèles

- Risques liés aux données qui alimentent le modèle
 - Pertinence, exhaustivité et intégrité des données utilisées
- Risques liés aux estimations réalisées par le modèle
 - Instabilité des résultats produits ;
 - Sensibilité élevée des résultats du modèle aux paramètres entrants
- Risques liés à l'utilisation du modèle
 - Utilisation d'un modèle pour un autre usage que celui pour lequel il a été développé ;
 - Insuffisante compréhension du modèle par les utilisateurs ;
 - Risque de modification des paramètres et hypothèses par des personnes non autorisées ;
 - Être capable d'expliquer les résultats issus du modèle (risque d'effet boîte noire)

Démarche d'audit en 3 étapes

Application des normes d'exercice professionnel en tenant compte des spécificités liées aux exigences d'IFRS 9 ph2, telles que le recours aux modèles et la qualité des données.



Etape 1 : Prise de connaissance et évaluation des risques d'anomalies significatives



Le commissaire aux comptes prend connaissance du dispositif en place pour identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives.



- ▶ **Prise de connaissance de la cartographie des modèles de calcul des ECL**
 - ▶ Segmentation des encours par classe homogène de risques (ou portefeuilles) et les critères retenus pour réaliser cette segmentation
 - ▶ Nomenclature des modèles IFRS 9 associés à cette segmentation par classe homogène de risques
 - ▶ Liste des principaux paramètres utilisés dans les modèles IFRS 9, associés à chaque classe homogène de risques
 - ▶ Indicateurs et seuils utilisés comme critère de transfert en bucket 2
 - ▶ PD 12 mois, PD à maturité, LGD, encours retenus
 - ▶ Données macroéconomiques

- ▶ **Evaluation des risques inhérents**
 - ▶ Identification des risques inhérents à un niveau de granularité approprié (par exemple sur un portefeuille, sur un paramètre, sur un modèle) et ciblé sur une assertion d'audit.
 - ▶ Exercice du jugement professionnel en tenant compte de la complexité des hypothèses et des processus
 - ▶ Indices pour détecter ces risques :
 - ▶ Incertitude élevée dans l'estimation des ECL sur un portefeuille
 - ▶ Portefeuille significatif
 - ▶ Processus complexe de calcul des ECL
 - ▶ Sensibilité importante des ECL aux facteurs macro économiques
 - ▶ Calcul des ECL intégrant des retraitements manuels nombreux

Etape 2 : Evaluation de la conception et de la mise en œuvre des contrôles pertinents pour l'audit



Le commissaire aux comptes apprécie la qualité du dispositif de contrôle interne sur les données alimentant les modèles et sur les modèles de provisionnement.

- ▶ Revue des principes méthodologiques et de la gouvernance des modèles
 - ▶ Conformité des principes méthodologiques avec IFRS 9
 - ▶ Segmentation en groupes homogènes de risque, PD, critères de transfert en bucket 2, LGD, EAD, Forward Looking
 - ▶ Revue du dispositif de gouvernance des modèles
 - ▶ Procédures de fixation des paramètres, validation indépendante, back-testing
- ▶ Identification des processus et des contrôles clés mis en œuvre sur les données et les modèles
 - ▶ Recours à des experts avec des compétences spécifiques en modélisation du risque de crédit ou en analyse du risque de crédit
 - ▶ La nature et l'étendue des diligences d'audit dépendent de la situation dans laquelle se trouve le modèle.
 - ▶ Situation où le modèle est homologué par le superviseur prudentiel
 - ▶ Situation où le modèle n'est pas homologué

Etape 2 : Evaluation de la conception et de la mise en œuvre des contrôles pertinents pour l'audit



► Évaluation de la conception et de la mise en œuvre de ces contrôles

Modèle homologué <i>Le modèle IFRS 9 s'appuie sur un modèle réglementaire qui a fait l'objet d'une validation indépendante du superviseur prudentiel.</i>	Modèle non homologué <i>Modèle non homologué ou entièrement conçu pour IFRS 9</i>
<p>Revue du contexte et de l'environnement réglementaire de cette homologation pour prendre connaissance du modèle :</p> <ul style="list-style-type: none">• Date de l'homologation• Périmètre de revue• Obtention du dossier constitué par la banque• Niveau de mise en œuvre des recommandations formulées par le superviseur• Périmètre d'application actuel au regard du périmètre d'homologation• Contrôles mis en œuvre par la banque pour assurer le maintien du respect des critères d'homologation	<p>Construction d'un programme de travail pour réaliser des tests de procédures sur l'ensemble des composantes des modèles de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none">• Critères de constitution de portefeuilles homogènes• Calcul des ECL à 12 mois et à maturité (encours retenus, PD, LGD)• Mesure de l'augmentation significative du risque de crédit• Prise en compte des informations Forward Looking
<p>Décision de s'appuyer ou non sur les contrôles internes</p> <p>Diligences d'audit focalisées sur les éléments exclus du périmètre de l'homologation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Retraitements effectués sur les estimateurs de risque prudentiels pour rendre le modèle conforme à IFRS 9• Revue des paramètres de risques spécifiques à IFRS 9 et non requis dans les modèles prudentiels	<p>Identification des contrôles de l'entité, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les procédures de back-testing des indicateurs de risque utilisés dans le calcul des ECL• Les ajustements à dire d'expert• Les critères de transfert entre buckets <p>Tests de procédures sur ces contrôles. Décision de s'appuyer ou non sur les contrôles internes</p>
<p style="text-align: center;">Points d'attention spécifiques aux modèles</p> <ul style="list-style-type: none">• Ajustements à dire d'expert• Revue du back-testing des modèles• Indicateurs de la performance des modèles• Démarche possible de contre-valorisation du calcul d'ECL sur un portefeuille donné.	

Etape 3 : Contrôles de substance



Les contrôles de substance incluent des procédures analytiques et des tests de détail. L'étendue des contrôles de substance dépend des conclusions sur la revue du dispositif de contrôle interne (étape 2).

- ▶ **Procédures analytiques de substance**
 - ▶ Revue analytique du stock d'ECL en bucket 1 et 2 en décomposant les effets stock, temps, modèle et paramètres.
 - ▶ Calcul des écarts entre les variations d'ECL constatées Vs attendues

- ▶ **Tests de détail**
 - ▶ Rapprochement des encours entre système comptable et système réglementaire
 - ▶ Vérification des valorisations des collatéraux
 - ▶ Contrôle des paramètres utilisés :
 - ▶ Contrôle de l'exhaustivité des données, identification des données manquantes et des valeurs aberrantes
 - ▶ Rapprochement entre les paramètres bâlois et les paramètres IFRS 9 (PD, LGD)
 - ▶ Re-calcul pour valider la mise en œuvre opérationnelle du calcul
 - ▶ Vérifier le caractère significatif ou non de simplifications opérationnelles mises en œuvre

Conclusion : concentrer l'effort d'audit sur les zones de risque les plus sensibles

- ▶ La déclinaison opérationnelle d'IFRS 9 par les établissements tend à rapprocher certains processus comptables des processus de gestion des risques.
- ▶ L'effort d'audit du commissaire aux comptes doit être concentré sur le traitement des zones sensibles dont la couverture requiert une attention particulière en raison de leur impact sur la conclusion d'audit.
- ▶ La gouvernance sur le choix des paramètres et sur le fonctionnement des modèles de provisionnement constitue un point important. La gouvernance permet d'apprécier l'implication de la direction dans le dispositif, notamment le cadre dans lequel les estimations et hypothèses structurantes sont fixées.
- ▶ La supervision du comité d'audit et l'audit du commissaire aux comptes constituent deux niveaux de contrôle indépendant de l'entité.
 - ▶ Le rôle du comité d'audit est clé pour challenger le dispositif de gouvernance interne et les contrôles conçus par la direction.
 - ▶ Le commissaire aux comptes doit faire preuve d'esprit critique en raison de la place laissée au jugement d'expert et aux estimations dans IFRS 9 avec un attachement particulier à la qualité de la documentation de ses travaux.